

The logo for SIRCTOM features the word "SIRCTOM" in a bold, blue, sans-serif font. The letter "O" is replaced by a circular icon consisting of three arrows forming a clockwise cycle: a yellow arrow at the top, a green arrow on the right, and a blue arrow at the bottom. The logo is set against a white rectangular background.

**SIRCTOM**

# PRÉSENTATION DU SIRCTOM

Trier aujourd'hui pour préserver demain

# Qui sommes-nous?



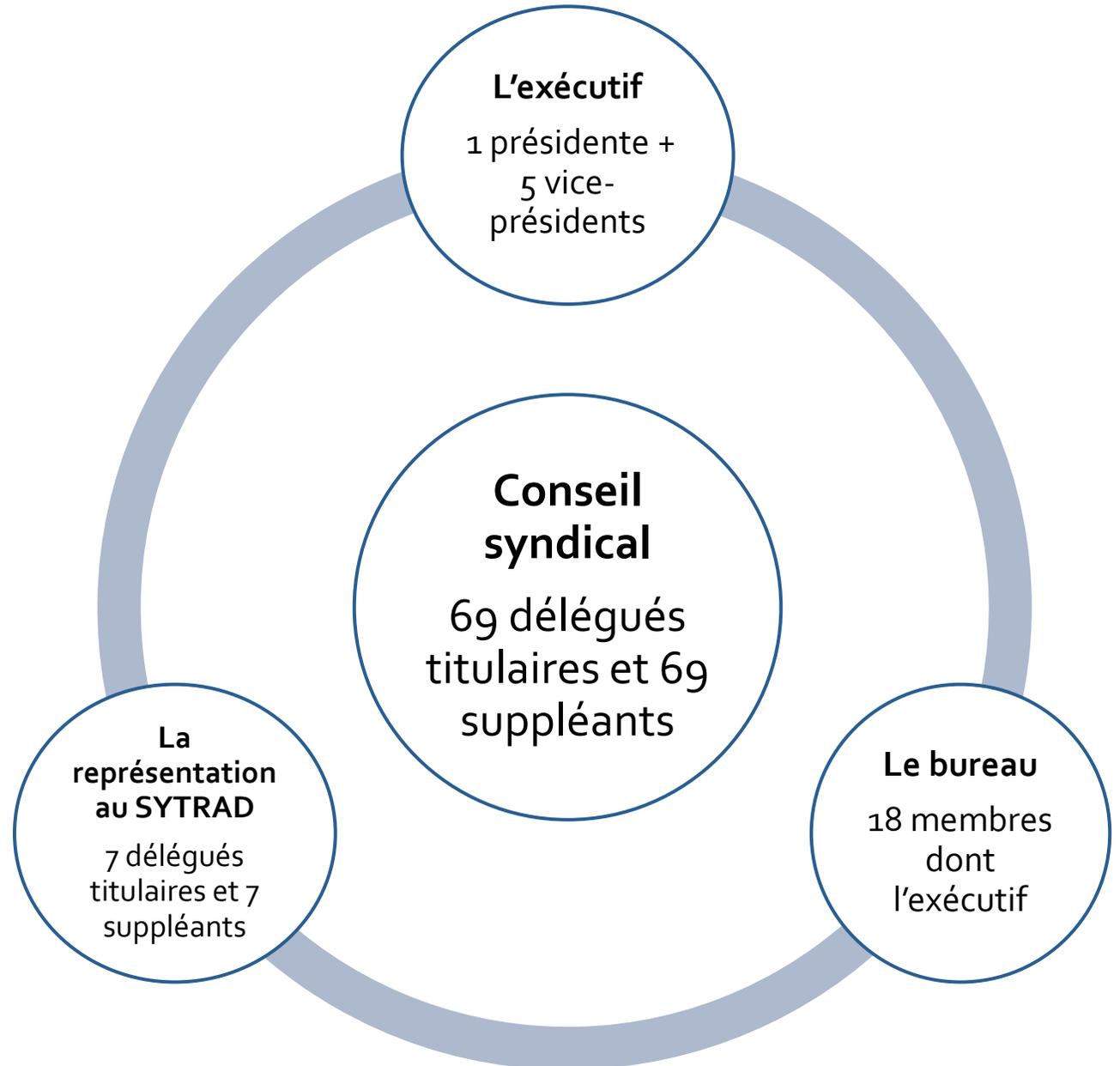
- Le SIRCTOM est le Syndicat Intercommunal Rhodanien de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères.
- Né en 1971, nous couvrons un territoire de 46 communes comptant 5 déchetteries pour 73.729 habitants.

## Nous collectons vos déchets

Des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) aux déchets recyclables déposés en Points d'Apports Volontaires (PAV), nous récupérons les déchets ménagers et assimilés pour mieux les valoriser en collaborant avec les différents acteurs du territoire.

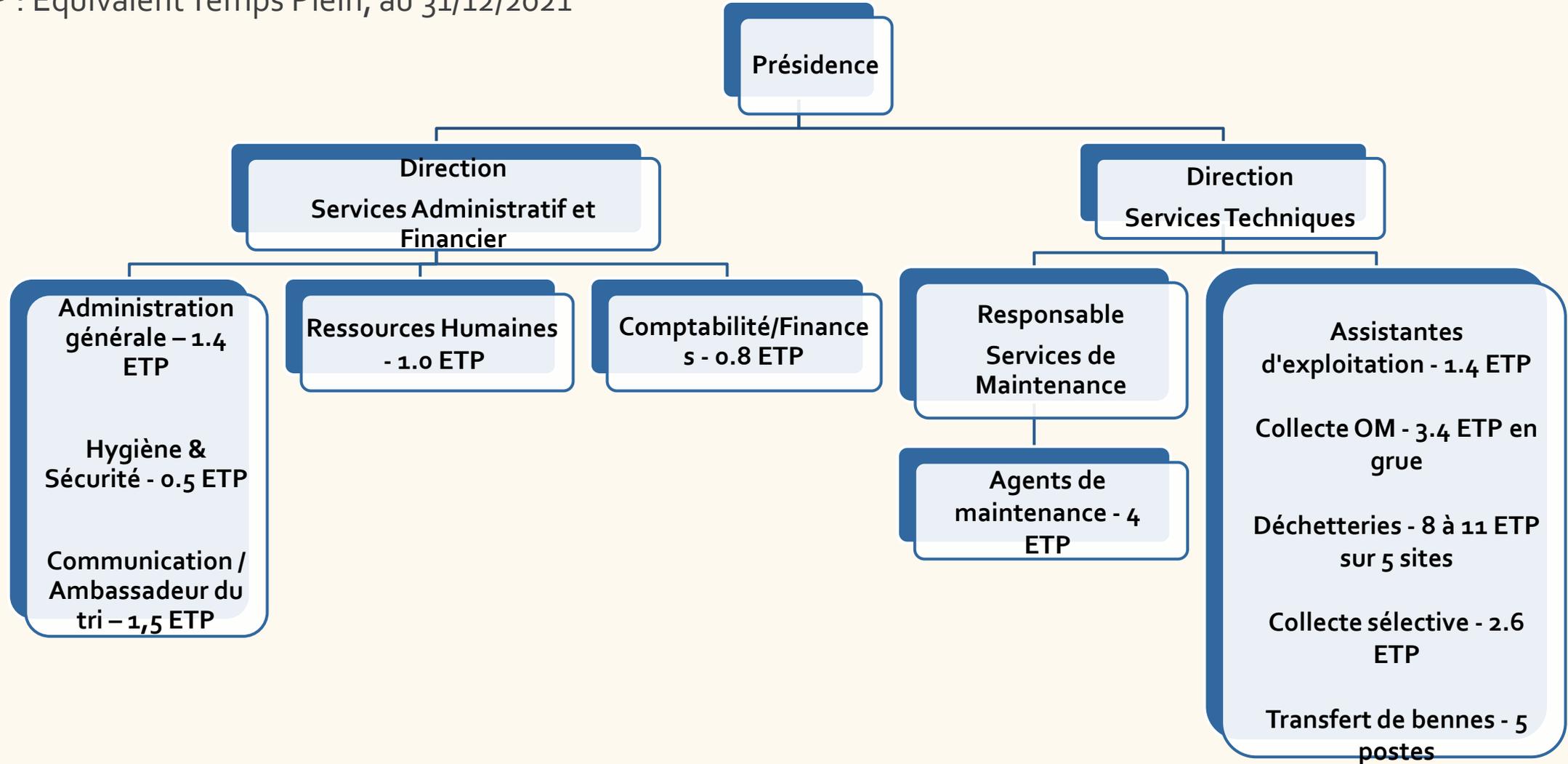
# La composition du syndicat

Les commissions sont au nombre de 6. Elles sont créées en fonction des besoins et de la volonté du conseil syndical. On compte la commission des finances, des matériels, du personnel, de la communication, des déchetteries et des relations avec les éco-organismes et action de réduction des déchets.

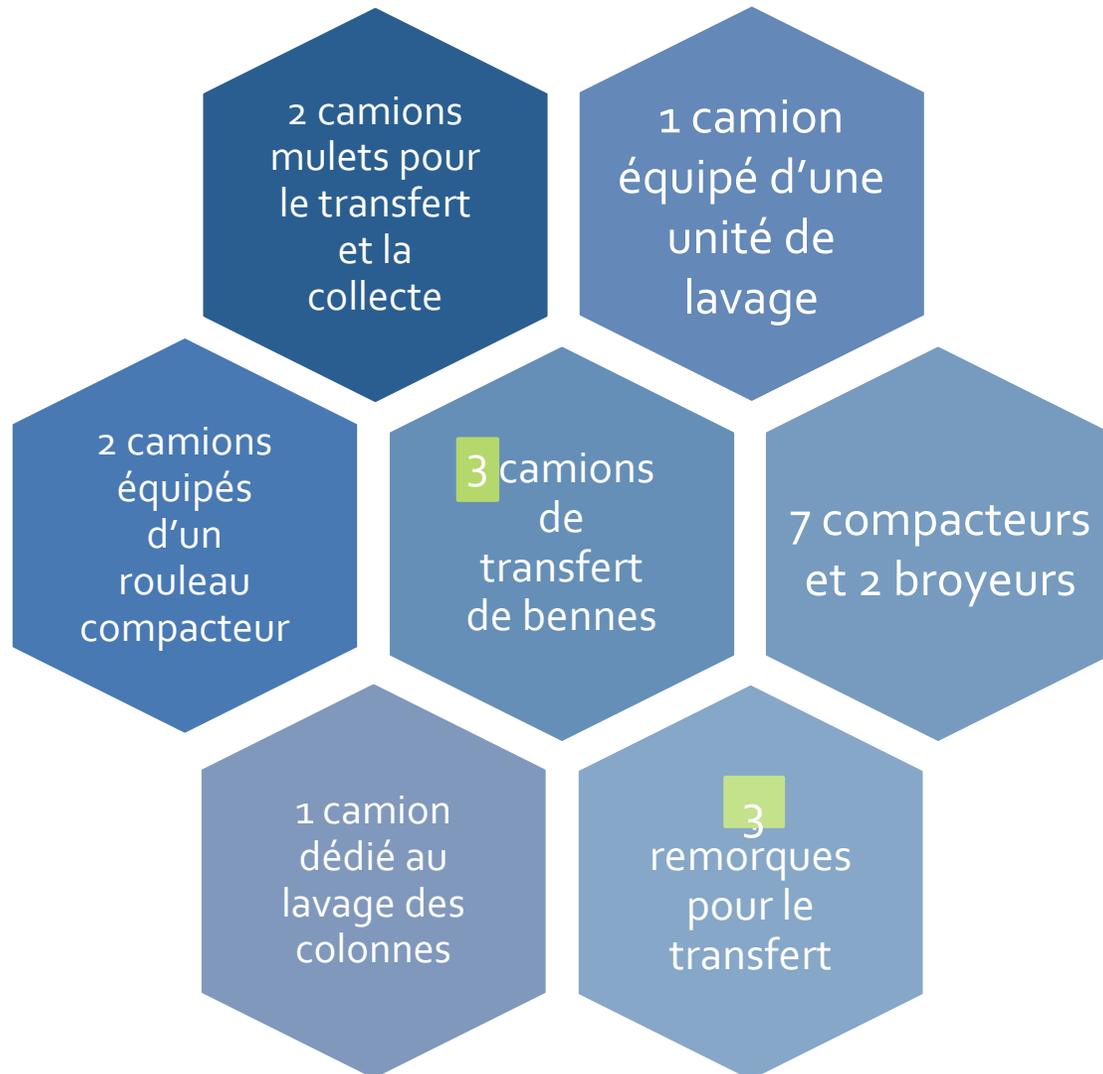


# Les moyens humains

ETP : Equivalent Temps Plein, au 31/12/2021



# Les moyens techniques



De plus, le SIRCTOM compte 6 camions grues :

4 camions grue pour la collecte des **OM** (amplitude 5h-19h)

Par semaine → 18 jours de collecte → 36 tournées

Vidage : Saint-Barthélémy-de-Vals – CVO Véolia

1 camion grue pour la collecte des **Emballages**

Par semaine → 6 jours de collecte → 6 tournées

Vidage : Portes-lès-Valence – Centre de Tri de Véolia

1 camion grue pour la collecte du **Papier/Cartonnette**

Par semaine → 7 jours de collecte → 7 tournées

Vidage : Portes-lès-Valence – Centre de Tri de Véolia

# Nos camions, de la collecte au lavage



# Notre rouleau compresseur, outil d'optimisation



# Les conteneurs, pour les OMR



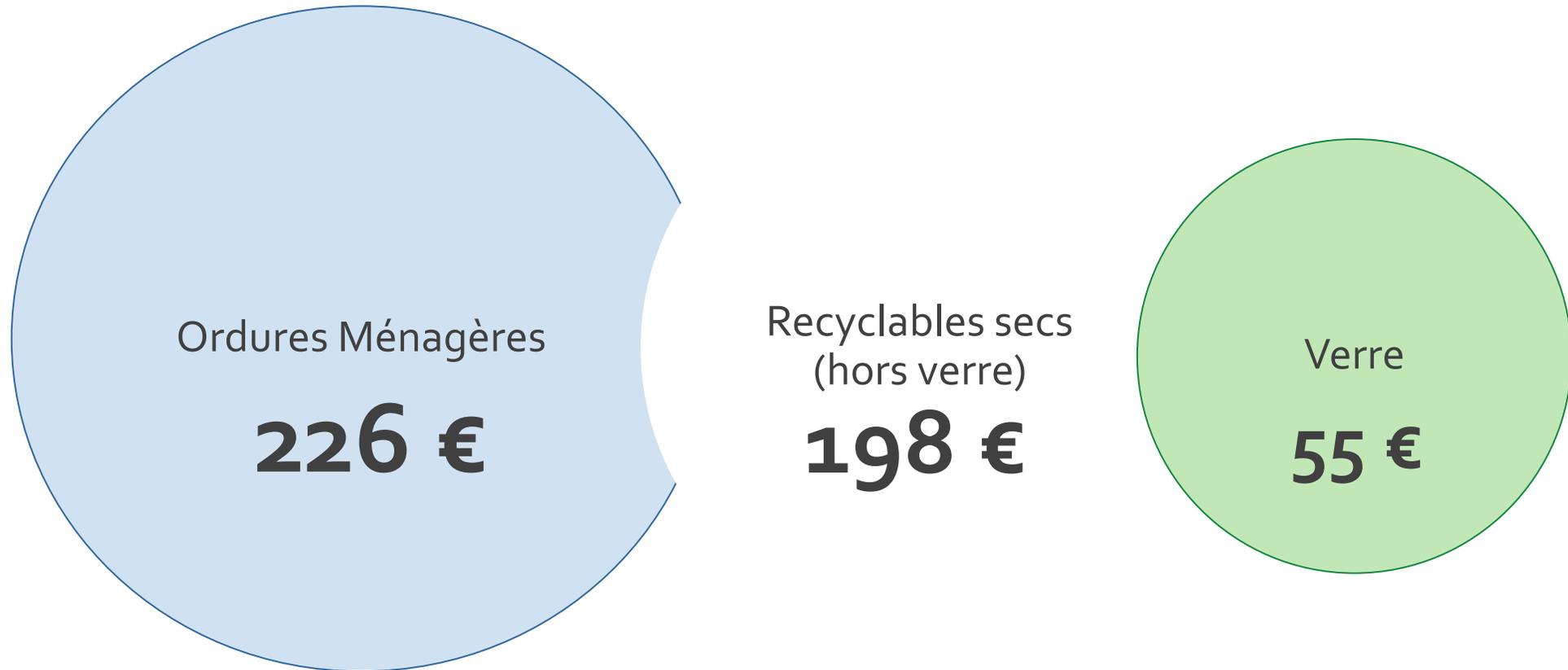
# Les PAV, pour les déchets recyclables



# Coûts de traitement des déchets (en euros TTC par tonne)

Source : Sytrad & SAS GUERIN, en 2021

Les coûts présentés concernent le traitement seul et ne prennent pas en compte la vente des matières. A noter que les coûts de traitement ont été impacté par une hausse combiné à une baisse de la TVA, passant de 10% à 5,5%.



# Trier, c'est donc :



## Ecologique

Les déchets sont valorisés selon leur nature ; une seconde vie est donnée aux déchets recyclables



## Economique

Le coût de traitement d'un déchet non trié revient jusqu'à 4 fois plus cher à l'utilisateur



## Responsable

Limitons ensemble notre impact négatif en gérant durablement nos déchets



# Le financement du SIRCTOM



## Le soutien des éco-organismes

Le SIRCTOM compte notamment sur le soutien de CITEO, Eco DDS, etc



## La redevance spéciale

Collecte personnalisée à la demande (camping, sociétés, EHPAD, etc)



## La participation des EPCI

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

# Recettes et dépenses de fonctionnement

Sur le compte administratif 2021, on observe un excédent de 1 146 982 €. Notons que seuls les principaux chiffres sont exposés ici.

## Dépenses de fonctionnement

**9 382 885 €**

Traitement SYTRAD

3 685 667 €

Personnel

1 969 499 €

Charges générales

2 457 198 €

## Recettes de fonctionnement

(hors excédent reporté de 1 146 982 €)

**9 382 885 €**

Valorisation SYTRAD

382 298 €

Soutiens des éco-organismes (CITEO, Eco Mobilier ...)

821 500 €

Dotations EPCI

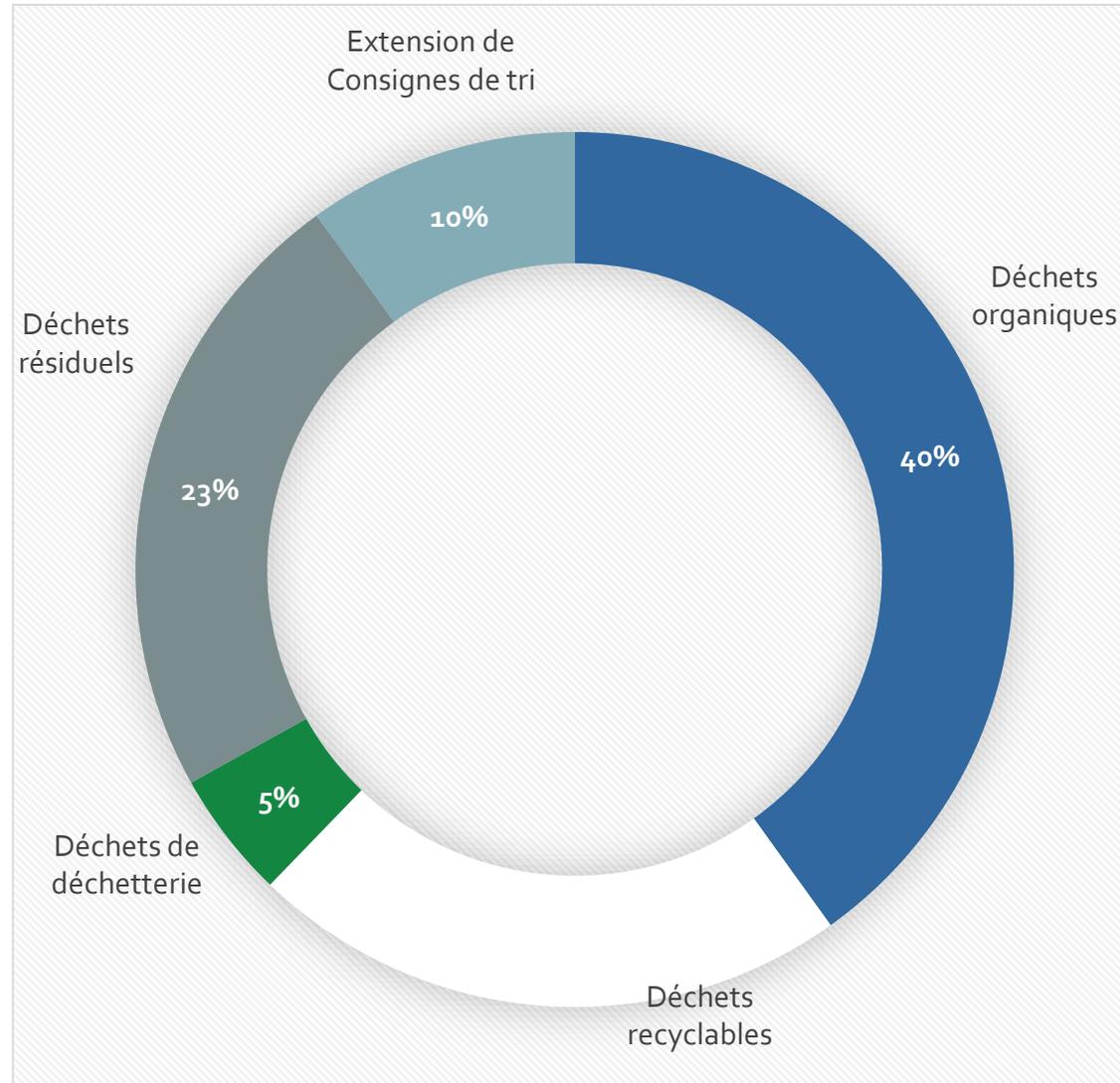
7 745 972 €

Autres (dont RS, ventes, reprises, ...)

1 580 097 €

# Composition d'une poubelle d'ordures ménagères

SYTRAD, SIRCTOM, 2021



## Les déchets organiques

40% de notre poubelle est remplie de déchets compostables.



## Pensez à recycler !

32% de notre poubelle contient des déchets qui pourraient être triés depuis les extensions de consignes de tri!

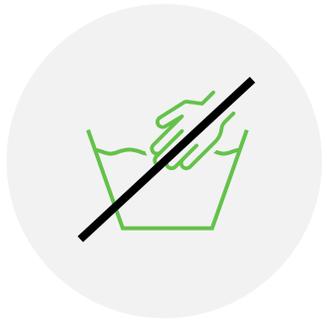


## Le samedi, c'est déchetterie!

Certains déchets demandent à être traités de manière spécifique. Ils peuvent être considérés comme des déchets dangereux.

# Les bons gestes de tri

Eviter les refus de tri et avoir les bons gestes est essentiel pour que nos efforts ne soient pas vains.



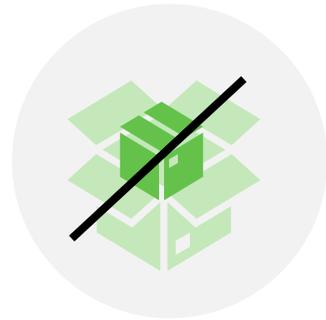
## Ne pas laver

Inutile de laver vos emballages pour les trier



## Bien vider

Boite à pizza, bouteille ou pot de yaourt : ils sont à vider



## Ne pas imbriquer

Ne pas emboîter vos déchets les uns dans les autres



## Jeter en vrac

Les déchets triés ne doivent pas être dans un sac



## Et les bouchons?

Les bouchons plastiques peuvent rester vissés sur la bouteille

# Une deuxième vie grâce au recyclage



**150kg de journaux**



60 rouleaux de papier cadeau



**11 bouteilles de lait**



1 arrosoir



**3400 bouteilles de lait**



1 chaise longue



**670 canettes**



1 vélo



**19.000 boîtes de conserve**



La carrosserie d'une voiture

# Le reste de mes déchets va en déchetterie

Déblais,  
gravats, terre

Vitres, miroirs

Déchets verts  
(petites  
branches,  
souches,  
tontes de  
pelouse)

Batteries  
usagées

Néons,  
ampoules

Amiante lié

Bois  
(meubles,  
planches,  
palettes,  
caisses)

Huiles de  
vidange et de  
friture

Meubles  
usagés,  
literies,  
matelas,  
chiffons,  
coussins

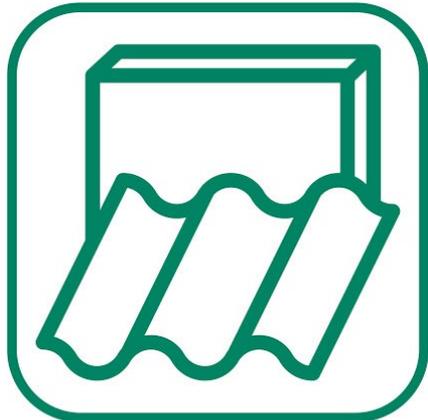
Petit et gros  
électroménag  
er

Vieux vélos,  
jouets,  
landaus,  
ferrailles

Déchets  
Dangereux  
des Ménages  
(peintures,  
solvants,...)

# Les dépôts spéciaux

Toutes les déchetteries n'acceptent pas les pneumatiques et l'amiante. Si c'est bien le cas des 5 déchetteries de notre territoire, ces dépôts se font cependant selon certaines conditions.



**AMIANTE / CIMENT**

L'amiante est collecté sur rendez-vous en alternance sur les déchetteries de Sarras et Mercurol. La quantité est limitée à 10 plaques, d'une longueur maximale de 2m, avec obligation de retirer et d'utiliser le kit amiante vendu à 15 euros par le syndicat, selon une politique préventive.



**PNEUMATIQUES**

Les pneus sont acceptés durant 4 mois de l'année : février, mai, août et novembre. À un samedi du mois correspond une déchetterie. Les pneus doivent être usagés, propres, non verdis, secs, entiers, pour véhicule léger et moto, non jantés. Un dépôt de quatre pneus maximum par jour de collecte sera accepté.

# Les conditions d'accès en déchetterie

La fermeture des sites pendant plusieurs semaines ne permet pas de connaître la fréquentation en déchetterie précisément en 2020. Pour rappel, en 2019 la fréquentation était de 177 848 passages dont 13 171 passages professionnels.

## Horaires et localisation des 5 déchetteries du Sirctom

Andancette	<u>Châteauneuf-de-Galaure</u>	Mercurol	Saint-Sorlin-en-Valloire	Sarras
ZA les <u>Payots</u>	Quartier les <u>Metelles</u>	ZA les Lots	Les Petites Epines Bénites	ZA Grande Ile
04 75 03 05 85	04 75 68 61 02	04 75 07 08 23	04 75 31 75 95	04 75 03 84 07

## Horaires d'été

Du lundi au samedi	8h30 - 12h00 13h00 - 18h00
--------------------	-------------------------------

## Horaires d'hiver

Du lundi au samedi	9h00 - 12h00 13h15 - 17h00
--------------------	-------------------------------

Ce sont 8 à 11 agents qui assurent l'accueil en déchetteries, selon la saison et la fréquentation des usagers.

L'accès aux déchetteries est rendu possible sur présentation d'une carte. Les professionnels sont soumis à une redevance spéciale.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, trois déchetteries sont accessibles aux professionnels : Andancette, Mercurol-Veaunes et Saint-Sorlin-en-Valloire. Les déchetteries de Châteauneuf-de-Galaure et de Sarras sont réservées aux particuliers.

# ACTIONS /COMMUNICATIONS en 2022

- **Prêts de broyeurs :**

- 42 prêts (entre le 30/03 et le 30/11)
- Durée moyenne = 2/3 jours
- 170 m<sup>3</sup> de déchets verts détournés
- 1200 € de coûts de traitement évités
- Retours positifs des utilisateurs
- 1 seule casse prise en charge par l'assurance de l'utilisateur
- Entretien/Maintenance par nos agents



- **Subvention à l'achat de broyeurs :**

- Aucune aide allouée à ce jour
- Principal frein : se grouper avec des personnes uniquement du territoire
- Achat groupé pas encore très pratiqué

# ACTIONS /COMMUNICATIONS



- **Compostage individuel:**

- 80 composteurs vendus dans l'année
- 550 distribués lors de la journée des sols (décembre 2022)
- Compost offert lors de la journée Portes ouvertes et journée des sols



- **Compostage collectif :**

- 5 sites installés à ce jour
- 12 référents formés
- 3 agents formés guides composteurs



# ACTIONS /COMMUNICATIONS

- **AMIANTES – Vente de kit 15 €:**

- 301 RDV pris en 11 mois
- 80 tonnes collectés et traités



- **Diminutions des tonnages en déchetterie:**

- Moins de rotation
- Moins de kms parcourus
- Moins de carburant consommé

- **Animations scolaires:**

- 1700 élèves sensibilisés
- Kit préparé par nos agents et prêtés aux enseignant-es pour les écoles où nous n'intervenons pas

# ACTIONS /COMMUNICATIONS 2023

- **Couches lavables**

- Prêts de kits pendant un mois
- Subvention à l'achat



**SIRCTOM**

- **Compostage collectif :**

- Objectif : 20 sites en 2023
- Formation de référents

- **Et on continue :**

- Amélioration du geste de tri
- Animations scolaires
- Prêts de broyeurs / subvention à l'achat
- Accompagnement au compostage individuel
- ...

# Et le compost dans tout ça? Pourquoi composter?



RÉDUIRE LE POIDS DES ORDURES  
MÉNAGÈRES DE 40 %



ÉVITER LE TRANSPORT ET L'ESPACE  
OCCUPÉ EN DÉCHARGE DES  
DÉCHETS COMPOSTABLES



CRÉER UN ENGRAIS DE QUALITÉ ET  
GRATUIT POUR SON JARDIN



# Deux échéances à retenir de la loi sur les biodéchets

- **1<sup>er</sup> janvier 2023**

La loi AGEC (relative à la lutte contre le gaspillage pour une économie circulaire) abaisse le seuil réglementaire d'obligation de valorisation des biodéchets à 5 tonnes/an (soit l'équivalent d'une centaine de repas/jour en restauration commerciale).

- **31 décembre 2023**

Le tri à la source des biodéchets devient obligatoire pour tous, quels que soient le volume produit et l'activité du producteur/détenteur. Les collectivités doivent offrir aux particuliers des solutions de collecte séparée et de valorisation, y compris par le biais du compostage individuel et/ou collectif.



# Les autres obligations réglementaires des producteurs de déchets

## ➤ Principe de la responsabilité du producteur ou détenteur

**Tout producteur ou détenteur de déchets est tenu d'en assurer ou d'en faire assurer la gestion, conformément à la réglementation.** Il est responsable jusqu'à leur élimination ou valorisation finale, même lorsque le déchet est transféré à des fins de traitement à un tiers

## ➤ Tri à la source de 5 flux de déchets d'activités économiques depuis 2016

Le décret « 5 flux » oblige, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016, les entreprises et administrations collectées par un service privé ou celles collectées par le service public et produisant plus de 1100 litres de déchets par semaine et par implantation (tous déchets confondus) à trier 5 flux de déchets : Verre, plastique, carton / papiers, bois et métal

## ➤ Obligation de collecter et de valoriser certains déchets

- **Emballages non ménagers** : Au-delà d'une production de 1 100 litres/semaine, les détenteurs (qui ne sont pas des ménages) doivent assurer leur valorisation par réemploi, recyclage ou toute autre action visant à obtenir des matériaux réutilisables ou de l'énergie (décret n°94-609 du 13 juillet 1994).
- **Déchets des gros producteurs de biodéchets** : Les producteurs ou détenteurs d'une quantité importante de déchets composés majoritairement de biodéchets tels que définis à l'article R.541-8 autres que les déchets d'huiles alimentaires sont tenus d'en assurer le tri à la source en vue de leur valorisation organique (article R.543-226).

# REP / Eco-organismes

- Quelques exemples :

- ✓ ECO-DDS (produits chimiques...)

- ✓ ECOSYSTEM (petits appareils électriques...)

- ✓ CITEO

- ✓ ECOMAISON (Ex Ecomobilier pour l'ameublement et les jouets)

- ✓ CYCLAMED (Pharmacie)

- ✓ COREPILE

- ✓ ALLIAPU (Pneumatiques)



MERCI